

**COMITE DE DIRECTION DU 13/06/2014 à 19h
COMPTE-RENDU**

Date de convocation : 6 juin 2014

Membres présents : DIDIER Jean (T), RAMBAUD Bruno (T), DUFRENEY Stéphanie (T), BONNET André (T), BRUN Michel (T), MOLLARET Alain (T), FOUCRIER Eric (T), MOREAU Sandrine (T), MOLBERT Pierre-Laurent (T), LE BIEZ Marie-Sophie, ARLAUD Frédéric (T).

Membres présents non votant : BRUN-DIDIER Caroline (S)

Membres absents avec pouvoir : FALCOZ Denis (T), VIAL Pierrick (T), RAMBAUD Dominique (T)

Membres absents : BONNET Maryse (T)

Membres votants : 14

Secrétaire de séance : Sophie GUIRAUD

Présidence : Michel BRUN

1. Approbation du précédent compte-rendu

Après lecture du compte-rendu, un point serait à vérifier : il semble que la dameuse qui appartient à la station appartienne en fait à la commune et pas à l'EPIC.

Le Comité de Direction approuve le compte-rendu à l'unanimité, soit 14 voix pour.

2. Compte-rendu des commissions

2.1. Finalisation des tarifs RM

Proposition de la commission de travail : compte tenu du peu de délai cette année, le taux d'augmentation appliqué pour les forfaits restant serait le même que pour les autres forfaits, soit 2.5% (voir détail en annexe). **Le Comité de Direction valide cette proposition à l'unanimité, soit 14 voix pour.**

Suite à la réflexion de la commission de travail, **le Comité de Direction valide à l'unanimité, soit 14 voix pour, la suppression de certains titres** pour l'hiver à venir :

- Suppression du titre « 4 jours sur 6 ».
- Suppression du titre « Intempéries ».
- Suppression du titre « Blanche et Ane fermés »
- Suppression du titre « Family light » (en revanche le « Family light promo » est conservé sur toute la période hors vacances scolaires cette année).
- Suppression du titre « Perso »
- Suppression du titre « Conjoint »

D'autre part, **le Comité de Direction valide à l'unanimité, soit 14 voix pour, 2 changements ou mise en place de tarifs :**

- Photo d'identité : 2€
- Brassard : 1€

Concernant les photos, il s'agira d'un nouveau titre, pour lequel il conviendra de créer un code analytique. Il s'agit d'équiper les caisses d'un dispositif permettant d'effectuer les photos directement (sans que les hôtesses de caisse aient à sortir en permanence). Le but est de raccourcir le temps d'attente et d'augmenter la sécurité des caisses.

Le Comité de Direction décide d'étudier les modalités d'attribution des forfaits gratuits, lors d'une commission de travail.

Par ailleurs, une réflexion sera menée dès l'automne pour épurer la grille.

Enfin, concernant les photos, le Comité de Direction souhaite les intégrer sur tous les titres sans exception. En effet, certains titres sont actuellement prévus sans photos (ESF, classes de neige, TO, Goelia). Il conviendra au préalable de faire un état des stocks des supports « sans photos », afin de mettre en place une solution compatible avec ces derniers s'il en reste (par exemple feuille adhésive).

2.2. Positionnement sur l'avenir de la Blanche

Après réflexion, la commission de travail préconise un arrêt et un démontage du TS de La Blanche, dont le coût de réparation et entretien en vue d'une remise en service est estimé à environ 550 000 €. En compensation, il sera nécessaire de proposer des nouveautés au niveau du domaine skiable. Plusieurs pistes sont évoquées :

- Mettre en place un secteur hors-piste sécurisé depuis les Aplanes en direction de la Saussaz, avec une navette pour remonter les skieurs.
- Création d'une piste à gauche du TS des Teppes (cette option engendre un coût de terrassement, qui avait été estimé à 50 000 € il y a une dizaine d'années et qu'il conviendrait de réactualiser).
- Mise en place d'un boarder cross et un snow park utilisables sur l'ensemble de la saison. Les aménagements seraient à réaliser en neige dans un premier temps car la commune n'a pas de maîtrise du foncier à cet endroit.
- Mise en place d'une piste ludique vers la Vernette.
- Réflexion autour des espaces dédiés aux pistes vertes.

La réflexion sur les alternatives à mettre en place sera poursuivie dans le cadre d'une commission de travail.

Concernant le démontage du TS de La Blanche, l'opération paraît indispensable pour l'image donnée aux clients. En effet, un appareil à l'arrêt est perçu de manière très négative et ferait du tort à la station. Le coût de démontage est estimé à environ 80 000 €, et il serait envisageable de tenter de revendre ensuite l'appareil.

Le Comité de Direction, à l'unanimité, soit 14 voix pour, décide l'arrêt et le démontage du TS de la Blanche, avec mise en place de solutions alternatives à définir ultérieurement.

Cette décision engendre un enjeu important au niveau de la manière dont cette nouvelle sera accueillie et retransmise par la population locale. Le discours devra être cohérent et homogène au niveau des habitants locaux et résidents secondaires, et présenté de manière positive en insistant sur les nouveautés mises en place.

Dans ce but, une réunion publique sera mise en place rapidement.

3. Analyse du budget primitif

La commission de travail a effectué une première analyse du budget primitif, certains points étant à approfondir.

Il en ressort un décalage de trésorerie, la plus grosse partie du budget est déjà dépensée.

Les axes d'économies repérés se situent essentiellement au niveau de l'électricité et de l'entretien des machines.

Concernant les dépenses de personnel, une question se pose quant aux modalités de prise en compte du salaire du Directeur.

4. Positionnement d'Albiez-le-Jeune dans l'EPIC

Lors d'une réunion, la mairie d'Albiez-le-Jeune n'a pas souhaité dans l'immédiat la mise en place d'un SIVU et a décidé d'adopter un mode de fonctionnement compatible avec les statuts actuels de l'EPIC.

Par conséquent, Jérôme Olivieri va donner sa démission au profit d'un socio-professionnel.

5. Animation d'été prévues ou à prévoir

Les temps forts de l'été et les budgets prévisionnels animation et événementiel sont présentés au Comité de Direction.

6. Questions diverses

6.1. Convention Albiez Tourisme / SIVAV concernant la dotation touristique 2014

Le Comité de Direction autorise à l'unanimité, soit 14 voix pour, le Président à signer la convention.

6.2. Décision modificative n°2 au BP 14 d'Albiez Tourisme

Cette décision modificative consiste en 2 ajustements :

10 000 € provisionnés sur les comptes 658 en dépenses et 758 en recettes, pour les encaissements et reversements des billetteries des tiers gérées par l'EPIC.

1 750 € provisionnés sur les comptes 6718 en dépenses et 778 en recettes suite au vol commis la nuit du 2 janvier 2014 dans les locaux de l'OT. La dépense correspond à la somme volée et la recette au remboursement prévu par l'assurance.

Le Comité de Direction approuve cette décision modificative à l'unanimité, soit 14 voix pour.

6.3. Modifications de la Régie de recettes Albiez Tourisme

Suite au retour d'expérience de la première saison de fonctionnement de la régie de recettes Albiez Tourisme (section OT), la Régisseuse propose les modifications suivantes :

- Augmentation du fonds de caisse de 850 €, soit un fonds de caisse total de 2 012 €.
- Augmentation de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver de 1 000 €, soit un montant d'encaisse de 7 000 €.

Le Comité de Direction approuve ces modifications à l'unanimité, soit 14 voix pour.

6.4. Nouveaux tarifs OT

L'OT propose de nouveaux tarifs pour cet été en complément de ceux existant au préalable :

Atelier cerf-volant	5,00 €
Séance aquagym	3,00 €
Dîner-spectacle	15,00 €
Banquet	12,00 €

Boissons

1 bouteille Gamay	8,00 €
1 bouteille Mondeuse	10,00 €
1 bouteille Jacquère	10,00 €
1 pichet Mondeuse	12,00 €
1 pichet Jacquère	12,00 €

Le Comité de Direction approuve ces tarifs à l'unanimité, soit 14 voix pour.

6.5. Embauche animateur saisonnier

L'OT a finalisé le processus de recrutement de son animateur saisonnier. Suite aux 2 entretiens réalisés, une personne correspond au profil recherché.

Le Comité de Direction autorise l'embauche de cette personne conformément à l'annonce passée.

6.6. Notes de service

Le Comité de Direction souhaite que le système de notes de service soit mis en place, avec une communication des notes lors de l'envoi du bulletin de paie. La note de service règlementant la présence d'animaux domestiques entre dans ce cadre.

La séance est clôturée à 23h30.

Le Président,

